

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : BIHANNIC Armelle, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, ESCOLAN Séverine, HENRIO Philippe, HERVÉ Guénaël, LE BIHAN Loïc, LE CRANN Nolwenn, LE GOFF Patrice, LE ROUX David, LESCOAT Christophe, LOZACHMEUR Gilles, LUCAS Marie-Dominique, MARTIN Thierry, NIGEN Pascale, NIVAIGNE Christophe, PÉRON Marie-Christine, SAFFRAY Morgane, ROZEAU Amélie.

Absents excusés : GRANDIN Pascal, PERON Christelle, PHILIPPE Christelle.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Pascal Grandin a donné procuration à Monsieur Christophe Lescoat.  
Madame Christelle Peron a donné procuration à Monsieur Franck Chapoulie.

Monsieur Philippe Henrio a été désigné secrétaire de séance.

### **1. Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Monsieur Mathieu Werner, Adjoint au Maire et conseiller municipal élu sur la liste « Chemins citoyens », reçue en mairie le 28 septembre 2022 et acceptée par Monsieur le Préfet le 7 octobre 2022, il y a lieu de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

**Mme Morgane Saffray, suivante immédiate sur la liste « Chemins citoyens » lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale.**

Monsieur le Maire remercie Morgane Saffray pour son engagement et pour avoir accepté le mandat. Il remercie le travail de Mathieu Werner pendant ces deux ans et demi et salut son engagement. Mme Saffray prend ses fonctions dans un contexte peu engageant après une année de Covid et une crise énergétique qui se profile, tous les signaux sont au noir, donc nous allons avoir besoin de conseillers sérieux.

Mme Saffray remercie le Maire et est contente de revenir après avoir déjà effectué un mandat et fait une pause de deux ans.

M. Lescoat souhaite un bon rétablissement à M. Werner puisque sa démission intervient du fait d'un problème de santé. Mme Saffray entre au Conseil alors qu'elle était en 20<sup>ème</sup> position sur la liste majoritaire. Il s'agit tout de même de la 4<sup>ème</sup> démission au bout de deux ans. Ce sont des choses qui arrivent, on le voit dans toute la France. Mais dans ce cas de figure c'est tout de même deux adjoints avec des portefeuilles importants qui auront démissionné. M. Werner avait en charge le personnel, les finances et la vie associative. Nous rentrons dans une séquence budgétaire où le contexte est plus tendu qu'avant et où des arbitrages importants vont devoir être faits. M. Lescoat s'inquiète de cette démission qui tombe au plus mauvais moment. Nous ne pouvons pas simplement faire comme-ci il s'agissait d'une démission de plus. Votre prédécesseur, Monsieur le Maire, risque de revenir bientôt car en 23<sup>ème</sup> position sur votre liste. Par ailleurs vous donnez délégation pour la vie associative et le sport mais quid du personnel et des finances ?

M. Lozachmeur salut l'arrivée de Mme Saffray, ancienne collègue, et ajoute qu'il est surpris de la voir autour de la table, elle saura pourquoi, mais bienvenue à elle.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2022**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 27 septembre 2022.

M. Hervé demande que soit corrigé en page 10 le nom de Mme Florence Robert-Hervé.

Mme Escolan souhaite que son intervention soit rectifiée en page 25 en supprimant « Peut-on ajouter un stop à Prad Meur ? » par « Après étude, il sera peut-être nécessaire d'ajouter un stop à Prad Meur pour renforcer la sécurité. »

Par ailleurs, en page 18, c'est Mme Escolan qui a demandé que le Conseil municipal sursoit au vote et pas M. Darracq.

M. Lescoat souhaite que son intervention soit corrigée en page 18 pour supprimer « et ne citer que les ragondins ».

**Le Conseil municipal approuve le compte-rendu ainsi modifié.**

Votes : Pour : 21 (procurations : P. Grandin, C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 1 (M. Saffray)

## **3. Election du 5ème Adjoint au Maire**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a fixé à 5 le nombre des adjoints au maire et qu'il convient de procéder à l'élection du 5<sup>ème</sup> adjoint.

Election du bureau :

Est élu secrétaire : Marie-Dominique Lucas

Est élu assesseur n°1 : David Le Roux

Est élu assesseur n°2 : Armelle Bihannic

Le Maire laisse 2 minutes pour que les candidats déposent leurs candidatures.

M. Darracq souhaite revenir sur les raisons du départ de M. Werner. Car au total c'est quand même 25% des effectifs de la majorité qui se sont évaporés. Nous sommes passés vite sur le départ de M. Werner, peut-on en connaître les raisons ? C'est tout de même dommage de repartir à zéro dans un moment aussi crucial. Sans langue de bois, peut-on connaître les vraies raisons ?

Monsieur le Maire répond qu'il en a longuement discuté avec M. Werner et il a tout fait pour le retenir. M. Werner est contraint d'arrêter alors qu'il s'est investi. Les raisons lui appartiennent mais il reste en lien avec l'équipe. Nous ne pouvons pas contraindre les gens. Nous avons des missions à assurer mais quand ce n'est plus possible il faut dire stop.

M. Darracq explique que dans une équipe il peut y avoir des tensions mais il y a aussi un contrat de mandature avec les électeurs. A la place du Maire, il aurait un peu honte de ce qui est en train de se passer. Il a laissé croire qu'il y avait une équipe prête, mais l'électorat a été trompé. Il n'y a pas de travail de fond, les sujets sont survolés, tout est fait à la va vite. Il y a deux fois moins de commissions qu'auparavant. M. Darracq est attristé de voir ce qu'il se passe, alors que cela aurait pu se faire autrement. Il rappelle qu'à la fin du mandat précédent il a tenté de faire une liste commune, mais que le Maire et la première adjointe ont refusé. Ils sont responsables aujourd'hui de ce qu'il se passe, de ce grand gâchis. Tout a été fait pour qu'il ne soit pas Maire. Il faut savoir que l'une des raisons pour lesquelles il n'y a pas eu de liste commune c'est le projet au Moulin-Blanc pour lequel Bernard Pelleter n'a pas digéré le désaccord avec Louis Le Pensec. Il y a eu des tensions dans l'équipe, mais ils sont restés car le Moulin-Blanc était anecdotique, il n'était même pas dans leur programme. Donc il trouve déplorable que les vraies raisons ne soient pas révélées. Le Maire détruit tout ce que ses prédécesseurs ont bâti, et effectivement la veste est trop grande à porter. L'équipe municipale n'est pas suffisamment armée pour faire face aux enjeux. Les personnes qui vous ont soutenu doivent s'en mordre les doigts. M. Darracq est très inquiet pour Mellac. Il n'a rien de personnel contre Thierry Martin mais c'est un choix par dépit. Quand on est 19<sup>ème</sup> sur une liste, ce n'est pas pour entrer au Conseil municipal et encore moins être adjoint au maire. Car pourquoi ne pas l'avoir nommé avant ? D'autres personnes dans votre liste sont plus à même d'occuper ce poste. Lui as-t-on seulement proposé ? Dans votre équipe il y a tout de même des gens investis comme Guenaël Hervé. Il est la personne la plus à même d'occuper ce poste et nous voterons pour lui.

Mme Le Crann ne comprend pas à quoi rime cette intervention. C'est la même chose à longueur de Conseil, vous dites que le travail n'est pas suffisant, que l'on vous cache des choses. Pourquoi un élu devrait se justifier de sa décision ? C'est quoi cette intrusion dans la vie de quelqu'un ? Comme d'habitude vous nous avez abreuvé de mots terribles, mais il faut

arrêter avec les effets de manches. Parler au nom de ces personnes absentes, je ne suis pas sûr que cela nous grandisse. En tant qu'adjointe à la culture, j'apprécie le spectacle mais je pense que le scénario aurait pu être un peu plus travaillé, et surtout je pense que ça ne vaut pas le coup de répondre.

Mme Nigen pour le groupe Mellac Autrement souhaite également proposer la candidature de Guénaël Hervé, et ce à plusieurs titres. Tout d'abord il est issu du milieu associatif et sportif, et connaît bien toutes les contraintes et le fonctionnement des clubs. Son expérience sera un atout pour notre tissu associatif. D'autre part c'est quelqu'un de très investi sur la Commune, que ce soit au niveau du CCAS ou de sa dernière intervention en commission « Aménagement du territoire » concernant l'élaboration du projet de parcours sportif de Feunteun Don. Il nous paraît donc tout à fait légitime de proposer sa candidature.

Monsieur le Maire énonce les candidats à ce poste : M. Thierry Martin est seul candidat.

Monsieur le Maire appelle chaque conseiller à aller voter.

Le bureau dépouille le scrutin et proclame les résultats :

- Votants : 22
- Nombre de blancs : 0
- Nombre de nuls : 7 voix pour Guénaël Hervé
- Nombre de voix pour Thierry Martin : 15

**Monsieur le Maire proclame élu M. Thierry Martin en tant que 5ème adjoint.**

#### **4. Information sur les délégations**

Mme La Crann présente les nouvelles délégations pour la suite du mandat.

<b>Fonction</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>Postes</b>
1 <sup>er</sup> adjointe	LE CRANN Nolwenn	<ul style="list-style-type: none"><li>• La culture</li><li>• Le cadre de vie</li><li>• La citoyenneté</li></ul>
2 <sup>ème</sup> adjointe	BIHANNIC Armelle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les affaires scolaires</li><li>• La communication</li></ul>
3 <sup>ème</sup> adjoint	LE GOFF Patrice	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'aménagement et l'entretien du patrimoine bâti communal</li><li>• Le matériel communal</li><li>• L'urbanisme pour les dossiers déposés au nom de la commune de Mellac</li><li>• Les établissements recevant du public et l'accessibilité</li></ul>

4 <sup>ème</sup> adjoint	NIVAIGNE Christophe	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mobilités</li> <li>• Les travaux d'aménagement et d'entretien de voirie, réseaux et espaces verts, les équipements extérieurs et la salubrité publique</li> </ul>
5 <sup>ème</sup> adjoint	MARTIN Thierry	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La vie associative</li> <li>• Le sport</li> </ul>
Conseillère déléguée	PERON Marie-Christine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'action sociale</li> </ul>
Conseillère déléguée	PHILIPPE Christelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La jeunesse</li> </ul>

M. Lescoat redemande concernant les délégations du personnel et des finances, qui va s'en occuper ? Qui va préparer le budget, et communiquer avec nos agents ?

Mme Le Crann répond que le Maire va le faire comme il le faisait auparavant en soutien à M. Werner.

M. Lescoat demande qui va piloter la commission Ressources et organisation ?

Mme Le Crann répond que nous le saurons au point n°6 concernant les commissions municipales.

Mme Escolan s'inquiète pour la gestion des finances et du personnel communal. Nous entendons partout que les finances vont être lourdement impactées, ce n'est pas un demi-sujet. Le Maire a conservé des délégations importantes depuis le début du mandat. Cela va demander beaucoup de travail. Le personnel communal se fait balader d'adjoint en adjoint, puisque c'est le troisième changement en deux ans. Or ce n'est pas une variable d'ajustement, c'est quelque chose d'important. Nous savons que le personnel a été chahuté, il faut quelqu'un qui soit en capacité de les accompagner. Le management des ressources humaines nécessite qu'on y attache la plus haute importance. Il y a eu une grève, c'est historique à Mellac, on a aussi dit au revoir à un pilier du personnel administratif, alors on peut se poser la question de cette mobilité qui est plus subie que choisie.

Monsieur le Maire répond que les finances ne sont pas un petit sujet. Il va falloir des personnes responsables pour y travailler. Il prend les ressources humaines, et d'ailleurs ce matin il a eu une réunion constructive, et il va s'y atteler comme il faut.

M. Lozachmeur souhaite revenir sur ce qu'il s'est passé. Au premier Conseil municipal, nous vous avons alerté sur le fait que 5 adjoints c'était un peu juste, surtout avec M. Le Goff qui prenait une grande part des délégations importantes. 10 mois après, vous nommez un 6<sup>ème</sup> adjoint pour vous adaptez car cela ne fonctionne pas. Vous avez dit être une équipe sérieuse et au travail. Vous dites qu'il faut s'adapter alors tout le monde s'adapte. Ensuite démission d'une adjointe au Maire alors là vous revenez à 5 adjoints et il faut s'adapter à nouveau. Puis deux mois après vous nommez deux conseillères déléguées pour pallier au 6<sup>ème</sup> adjoint. Est-ce que cela suffira ? Mme Philippe est une nouvelle fois absente ce soir. On peut le souligner

car elle est tellement peu présente que l'on se pose des questions. Nous espérons ne pas revenir une nouvelle fois en Conseil pour procéder à des élections.

Mme Le Crann répond que ne pas polémiquer aurait pu consister à ne pas faire de commentaires pareils puisqu'après tout ce n'est que votre lecture et ce n'est pas celle que nous avons choisi.

M. Darracq répond que ce n'est pas leur lecture mais la réalité. Si elle n'est pas en capacité d'écouter les remarques, il ne faut pas venir en Conseil. Aujourd'hui il y a deux oppositions car vous avez gagné les élections avec un tiers des voix. Donc nous représentons des administrés qui ne peuvent pas parler. Si nous faisons tout le temps les mêmes commentaires c'est parce que vous faites tout le temps la même chose.

Mme Lucas prend la parole pour rappeler qu'elle n'est pas présente depuis le début du mandat, car avec David Le Roux et Thierry Martin, ils faisaient effectivement partie de la liste complémentaire. Ce choix n'a pas été imposé lors de la constitution de la liste par manque d'investissement, mais pour laisser la place à d'autres qui en avaient envie et qui avaient davantage de disponibilités. Ce que l'on entend ce soir interpelle. En ce qui concerne la démission d'une adjointe, Mme Lucas a suivi cela dans la presse mais a surtout l'impression que la démission a été imposée. De même pour une autre conseillère, elle s'est sentie contrainte pour ne pas poser de problème et ne pas ajouter à la polémique. Donc deux démissions contraintes et deux autres pour raisons personnelles, même si je comprends les inquiétudes et les interrogations. Nous avons discuté des finances et moi par exemple, je me sens incapable de m'occuper des finances d'une commune. Mathieu Werner s'était positionné là-dessus. N'importe qui ne peut pas s'improviser adjoint aux finances.

Monsieur le Maire répond que tout le monde peut le faire, Maire ou Adjoint, il suffit de s'y mettre.

## **5. Indemnités de fonction des élus**

Les membres du Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24,

**Vu** le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation ;

**Vu** les procès-verbaux des séances d'installation du Conseil municipal du 4 juillet 2020, du 4 mai 2021 et du 19 octobre 2022 au cours desquelles il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints ;

**Vu** les arrêtés municipaux du 4 mai 2021 portant délégation de fonctions aux adjoints ;

**Vu** les arrêtés municipaux du 24 novembre 2021 portant délégation de fonctions à Mme

Christelle Philippe et Mme Marie-Christine Péron, conseillères municipales ;

**Vu** l'arrêté municipal du 19 octobre 2022 portant délégation de fonction d'adjoint à M. Thierry Martin ;

**Considérant** qu'aux termes de l'article L2123-17 du Code général des collectivités territoriales, les fonctions d'élu local sont gratuites mais qu'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue. Ces indemnités sont destinées à couvrir non seulement les frais que les élus sont tenus d'exposer pour l'exercice de leur mandat, mais aussi, dans une certaine mesure, le manque à gagner qui résulte du temps qu'ils consacrent aux affaires publiques ;

**Considérant** que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints au maire des communes sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique, selon l'importance démographique de la Commune. Mellac ayant une population comprise entre 1000 et 3 499 habitants, l'indemnité maximale du maire est fixée à 51,6% de cet indice et celle d'un adjoint à 19,8% de ce même indice. Les conseillers municipaux ne peuvent percevoir une indemnité que dans les limites de l'enveloppe indemnitaire susceptible d'être allouée au maire et aux adjoints. Les conseillers municipaux n'ayant pas reçu du maire de délégation de fonction peuvent percevoir une indemnité de fonction au maximum égale à 6% du même indice brut terminal de la fonction publique ;

**Considérant** que M. Darracq Gilles, Mme Escolan Séverine et M. Lozachmeur Gilles renoncent à percevoir l'indemnité de fonction prévue pour les conseillers municipaux ;

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Décide** que le montant des indemnités des élus s'établira comme suit :

Maire :

34,36 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit, au 19 octobre 2022, 1383,17 € bruts par mois.

Adjoint :

14,16 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit, au 19 octobre 2022, 570,01 € bruts par mois.

Conseiller municipal délégué :

7,08 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit, au 19 octobre 2022, 285,01 € bruts par mois.

Conseiller municipal :

1,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit, au 19 octobre 2022, 60,38 € bruts par mois.

**Décide** en conséquence, d'adopter et d'annexer à la présente délibération le tableau des indemnités allouées aux élus qui suit :

Fonction	Qualité	NOM et Prénom	Pourcentage indice brut terminal fonction publique	Montants bruts mensuels au 19/10/2022
Maire	M.	CHAPOULIE Franck	34,36%	1383,17 €
1er Adjointe	Mme	LE CRANN Nolwenn	14,16%	570,01 €
2ème Adjointe	Mme	BIHANNIC Armelle	14,16%	570,01 €
3ème Adjoint	M.	LE GOFF Patrice	14,16%	570,01 €
4ème Adjoint	M.	NIVAIGNE Christophe	14,16%	570,01 €
5ème Adjoint	M.	MARTIN Thierry	14,16%	570,01 €
Conseiller	M.	HENRIO Philippe	1,50%	60,38 €
Conseillère	Mme	ROZEAU Amélie	1,50%	60,38 €
Conseillère	Mme	DUPONT Tiphaine	1,50%	60,38 €
Conseiller	M.	LE BIHAN Loïc	1,50%	60,38 €
Conseillère déléguée	Mme	PHILIPPE Christelle	7,08%	285,01 €
Conseiller	M.	HERVE Guénaël	1,50%	60,38 €
Conseillère	Mme	PERON Christelle	1,50%	60,38 €
Conseiller	M.	LE ROUX David	1,50%	60,38 €
Conseillère	Mme	LUCAS Marie-Dominique	1,50%	60,38 €
Conseillère	Mme	SAFFRAY Morgane	1,50%	60,38 €
Conseiller	M.	LESCOAT Christophe	1,50%	60,38 €
Conseillère	Mme	NIGEN Pascale	1,50%	60,38 €
Conseiller	M.	GRANDIN Pascal	1,50%	60,38 €
Conseillère déléguée	Mme	PERON Marie-Christine	7,08%	285,01 €
Conseiller	M.	DARRACQ Gilles	0%	0 €
Conseillère	Mme	ESCOLAN Séverine	0%	0 €
Conseiller	M.	LOZACHMEUR Gilles	0%	0 €

*Votes : Pour : 19 (procurations : P. Grandin, C. Peron) - Contre : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur) - Abstention : 0*

## **6. Commissions municipales**

Mme Le Crann informe l'assemblée que Mme Bihannic prendra les fonctions de vice-présidente de la commissions Ressources et organisation. Morgane Saffray et Christelle Philippe deviennent membres de la commission Animation, culture, jeunesse.

Mme Escolan trouve cela bien que Mme Philippe soit intégrée à la commission Animation, culture, jeunesse.

M. Darracq souligne qu'il y a 12 membres dans la commissions Animation, et seulement 11 et 10 dans les autres.

M. Lescoat trouve l'ambiance un peu tendue. L'expérience de l'opposition pendant 6 ans le fait rester calme. C'est vrai, l'expression du tiers des voix recueillies par chacune des oppositions doit s'exprimer et prendre le temps qu'il faut. M. Lescoat s'interroge sur les commissions municipales, pourquoi ne pas avoir pris le temps de les retravailler ? Au précédent mandat il y avait plus de commissions, avec des comités de pilotage en plus sur les grands projets, et c'était plus pertinent. Mais encore faut-il mettre en place les grands projets que l'on avait prévus. M. Lescoat est attaché aux affaires scolaires, il serait intéressant d'avoir une commission dédiée. La commission Ressources aurait pu par exemple être divisée en deux. En démultipliant les commissions, il y aurait pu en avoir 8, avec en plus des commissions participatives. Vous ratez encore une occasion d'innover, de retravailler l'organisation. Là c'est un copier-coller, c'est dommage. Il ne faut jamais avoir peur des oppositions car elles sont là pour donner leur avis, c'est grâce à cela que l'on avance. Si l'on pensait tous la même chose, ce serait triste et ça n'avancerait pas. Mais pour élever le débat, pour le mettre à un niveau où nous aimerions qu'il soit, les commissions auraient pu être revues. Au lieu de ça vous refaites ce que vous faites depuis 2 ans et demi.

Mme Le Crann rappelle que les commissions ont déjà été remaniées car vous les jugiez trop resserrées et fourretout. Là nous avons considéré que nous avions une certaine forme de stabilité même si j'entends que vous souhaitiez davantage.

M. Darracq répond que les commissions ont été remaniées en nombre de membres seulement mais pas en nombre de commissions. Vous avez réduit car il n'y avait pas grand monde à venir, c'est juste un tour de passe-passe.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

- **Fixe** comme suit la composition des commissions municipales :

	<b>Membres</b>
<b>Commission Ressources et organisation</b>	BIHANNIC Armelle
	PERON Christelle
	LE BIHAN Loïc
	PHILIPPE Christelle
	ROZEAU Amélie
	SAFFRAY Morgane
	PERON Marie-Christine
	LESCOAT Christophe
	DARRACQ Gilles
	ESCOLAN Séverine

<b>Commission Aménagement du territoire et environnement</b>	<b>Membres</b>
	NIVAIGNE Christophe
	LE CRANN Nolwenn
	DUPONT Tiphaine
	LE BIHAN Loïc
	ROZEAU Amélie
	HERVE Guénaël
	PERON Christelle
	LESCOAT Christophe
	GRANDIN Pascal
	LOZACHMEUR Gilles
	DARRACQ Gilles
<b>Commission Patrimoine bâti et énergie</b>	<b>Membres</b>
	LE GOFF Patrice
	NIVAIGNE Christophe
	BIHANNIC Armelle
	MARTIN Thierry
	HENRIO Philippe
	DUPONT Tiphaine
	LE ROUX David
	PERON Marie-Christine
	LESCOAT Christophe
	DARRACQ Gilles
LOZACHMEUR Gilles	
<b>Commission Animation, culture et jeunesse</b>	<b>Membres</b>
	LE CRANN Nolwenn
	MARTIN Thierry
	LE ROUX David
	LUCAS Marie-Dominique
	PHILIPPE Christelle
	HENRIO Philippe
	HERVE Guénaël
	SAFFRAY Morgane
	NIGEN Pascale
	LESCOAT Christophe
	DARRACQ Gilles
ESCOLAN Séverine	

Votes : Pour : 15 (procuration : C. Peron) - Contre : 7 (G. Darracq, S. Escolan, C. Lescoat, P. Nigen, M-C. Peron – procuration : P. Grandin) - Abstention : 0

## **7. Désignation des délégués SDEF**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par suite du renouvellement des conseillers municipaux, et conformément aux dispositions de l'article 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de désigner les nouveaux délégués appelés à représenter la commune au sein du **Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF)**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne :

- |                                 |                  |
|---------------------------------|------------------|
| <b>1 – Franck Chapoulie</b>     | <b>Titulaire</b> |
| <b>2 – Christophe Nivaigne,</b> | <b>Titulaire</b> |
| <b>3 –Thierry Martin,</b>       | <b>Suppléant</b> |
| <b>4 – David Le Roux,</b>       | <b>Suppléant</b> |

en qualité de délégués de la commune de Mellac au Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère.

Votes : Pour : 19 (procurations : P. Grandin, C. Peron) - Contre : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur) - Abstention : 0

## **8. Désignation des membres du Conseil municipal aux commissions de Quimperlé Communauté**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 décembre 2021, le Conseil municipal a désigné les conseillers municipaux qui siègent au sein des commissions communautaires. Pour faire suite à la démission de M. Mathieu Werner au 28 septembre 2022, Monsieur le Maire propose une nouvelle répartition des membres des commissions communautaires comme suit :

<b>Commissions communautaires</b>	<b>Membres</b>	
Ressources	Armelle BIHANNIC	Séverine ESCOLAN
Aménagement	Thierry MARTIN	Gilles DARRACQ
Cadre de vie	Guénaël HERVE	Patrice LE GOFF
Solidarités	Christelle PHILIPPE	Christophe LESCOAT
Culture	Tiphaine DUPONT	Nolwenn LE CRANN
Initiatives sociales	Christelle PERON	Marie-Christine PERON
Attractivité	Franck CHAPOULIE	Marie-Dominique LUCAS

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Adopte** la répartition des membres des commissions communautaires comme indiquée ci-dessus.

Votes : Pour : 19 (procurations : P. Grandin, C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 3 (G. Darracq, S. Escolan, G. Lozachmeur)

#### **9. Convention de rétrocession des équipements communs du lotissement « Les terrasses de Ty-Bonal II »**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement d'un lotissement de 50 lots à Ty-Bodel porté par la société Atlantique Foncier représentée par M. Frédéric Péron.

Le Maire rappelle qu'une convention de rétrocession des réseaux, voies et équipements communs peut être conclue entre la Commune et le lotisseur.

M. Darracq s'interroge sur l'entretien des végétaux dans la première tranche. IL semble qu'ils n'aient pas apprécié l'été. Qu'en est-il de la gestion des espaces verts ?

Monsieur le Maire confirme que l'arbre remarquable n'est pas en bon état.

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention à intervenir, et après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession des équipements communs propres au lotissement « Les terrasses de Ty Bonal II » dans le domaine communal, dès l'achèvement des travaux de finition et après constatation de leur conformité par une visite contradictoire sur le terrain.**

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Grandin, C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 0

#### **10. Classement de voiries communales dans le domaine public communal - Inscription au tableau des voies communales**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 7 décembre 2021 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'accepter le transfert par cession gratuite dans la voirie communale de la voie privée :

- Du lotissement « Le Clos de Kernours I et II ».

Monsieur le Maire informe que les modalités de cession sont achevées et que la signature des actes de cession est intervenue :

- Le jeudi 6 octobre 2022 devant Maître Perrot, notaire à Quimperlé, pour la cession de la voirie du lotissement « Le Clos de Kernours I et II »,

Monsieur le Maire propose de classer cette voie dans le domaine public communal.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

- **Décide** de classer la voirie intérieure du lotissement « **Le Clos de Kernours I et II** » cadastrée sous les numéros C237, C1468, C1474, C1476 et C1501 dans le domaine public communal,
- **Décide** que cette voirie, définie sur le plan annexé à la présente délibération, sera inscrite au tableau de classement unique des voies communales comme suit :  

**Voie communale n°45 pour une longueur de 251,20 mètres.**
- **Précise** que l'intégration de ces voiries porte la longueur de la voirie communale à 31736,40 mètres.

Votes : Pour : 22 (procurations : P. Grandin, C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 0

### 1/ 4 d'heure d'expression des administrés

M. Loisançe entend beaucoup parler d'économies, c'est pourquoi il souhaite connaître la raison pour laquelle le chauffage est en marche depuis le 30 septembre dans les logements de la Cité d'Irlande ? Il n'y a pas lieu, les températures sont douces.

Monsieur le Maire répond que certains locataires ont réclamé le chauffage, le temps est tout de même humide.

Mme Le Guennec et M. Trottier habitent à Beg Roz Kerancalloch. Ils sont arrivés sur la Commune il y a deux ans. Ils se permettent d'intervenir car ils ont sollicité la Commune pour une demande d'achat d'une portion de chemin qu'ils sont les seuls à utiliser et qui est en mauvais état. Ils avaient sollicité M. Le Goff il y a deux ans car ils ne pouvaient plus sortir de chez eux. Ils ont donc dû réaliser des travaux. Puis le 15 octobre 2021 ils ont reçu un courrier indiquant que la Commune ne donnerait pas suite à leur demande. Ils ont été très déçus et en colère. Depuis cette route est utilisée par M. et Mme Hervé et M. Anchar qui réclament également que le chemin soit refait. Car il y a d'importants trous, et les gravillons sont projetés, c'est très difficile d'emprunter ce chemin. Ils sont 7 à la maison avec chacun un véhicule. Il y a aussi des facteurs et livreurs qui ont besoin d'emprunter ce chemin. La Commune n'intervient jamais, c'est déplorables, c'est pourquoi nous avons proposé de racheter ce chemin, cela aurait réduit la charge de la Commune. M. Lescoat nous a conseillé de venir nous exprimer ce soir et d'exposer notre problème. Nous aimerions bien que cela avance. Nous n'avons pas compris votre refus. Le chemin ne mène nulle part, il n'y a pas d'autre accès possible, nous sommes bloqués.

Monsieur le Maire répond qu'il s'est rendu sur place. Malheureusement, ils ne sont pas les seuls à solliciter la Commune pour ce type de demande. C'est une situation qui questionne mais compte-tenu du budget nous ne pouvons pas répondre favorablement à toutes les sollicitations. Votre demande paraissait logique sauf qu'il y a un accès qui mène à la 4 voies et une demande des agents de Quimperlé Communauté pour conserver cet accès.

Mme Le Guennec et M. Trottier répondent que c'est faux, personne ne peut passer, et de toute manière ils ont déjà donné un accord verbal pour la traversée de leur propriété.

Monsieur le Maire souligne qu'un futur acquéreur pourrait interdire le passage. Nous reprendrons rendez-vous pour vous réexpliquer.

M. Nivaigne ajoute que l'enquête publique est à la charge de la Commune et que cela représente environ 2000 euros. Et comme il y a beaucoup de demandes, c'est un coût pour la Commune. Mais il s'engage à revenir étudier la situation.

M. Trottier invite M. Nivaigne à le rencontrer pour prendre connaissance des factures liées à l'entretien de la route, à l'égouttage et à tout le reste. Investir 2000 euros coûtera peut-être moins cher à la Commune.

M. Richard rappelle que la Commune a fait faire des travaux route du château d'eau en septembre 2021 et ces derniers ont endommagé le mur lui appartenant. Le mur se dégrade, tombe dans le fossé, l'eau ne s'écoule pas comme il faut. Il ne comprend pas comment l'entreprise a travaillé. Ils ont démoli le mur, enlevé une bande qui le supportait, la voie a été décalée de 30 cm donc maintenant elle touche le mur. M. Richard a interpellé le Maire à plusieurs reprises, y compris en réunion de quartier mais il n'a pas de réponse. Le Maire lui a tourné le dos et il n'apprécie pas cela. Que Monsieur le Maire ne recommence pas sinon ça n'ira pas. Alors que comptez-vous faire pour le mur ?

Monsieur le Maire rappelle qu'un accord verbal avait été trouvé sur place avec l'entreprise.

M. Richard explique qu'ils ont proposé de défaire le mur sur 15 mètres et d'envoyer de la terre. Ensuite, charge à lui de mettre une bâche et des fleurs. Il a rappelé l'entreprise mais ils ne veulent pas faire intervenir leur assurance.

M. Nivaigne explique qu'il y a quelques mois, la demande de M. Richard portait sur une portion de 150 mètres de mur. Ensuite c'était 40 mètres et aujourd'hui elle porte sur 15 mètres. Nous avons eu une réunion sur place avec l'entreprise. Mme Nigen était également présente. Les échanges étaient un peu vifs, mais une proposition a été faite. Au bout d'une heure M. Richard a acté l'accord qui consistait à refaire le mur sur une vingtaine de mètres avec une prise en charge totale de l'entreprise. Ensuite j'ai appris que l'accord ne tenait plus, et j'en suis surpris. Le mur vous appartient et son entretien aussi.

M. Richard explique avoir accepté dans un premier temps mais après avoir réfléchi, cet accord est idiot car on ne refait pas un mur avec de la terre dans un chemin en pente. C'est la Commune qui a ordonné les travaux à une société incapable de répondre de ses actes. La Commune est donc responsable. Lorsque l'on démolit, on doit reconstruire.

M. Nivaigne rappelle qu'il ne s'agit pas d'un différend avec la Commune, c'est une mauvaise compréhension entre l'entreprise et un particulier. M. Richard demande de refaire un mur mais cela ne correspond pas à l'identique. L'entreprise a fait venir un expert, ils ont proposé de refaire le talus. M. Nivaigne s'est déplacé à de nombreuses reprises. Un accord a été trouvé, maintenant que faire si M. Richard refuse ?

M. Le Bihan souligne qu'il s'agit d'une histoire privée qui doit être réglée en direct avec l'entreprise. Elle a une assurance pour cela, si vous n'êtes pas d'accord vous pouvez aller jusqu'au procès. Mais ce n'est ni le Maire, ni l'adjoint qui ont effectué ces travaux. C'est la responsabilité de la société.

Mme Nigen se souvient effectivement que les débats ont été vifs. L'expert était pertinent, mais aussi virulent. Elle peut comprendre que sous la pression M. Richard ait accepté. Quelle est la bonne solution ? Elle ne saurait le dire. L'expert a mis la pression pendant l'entretien. Elle n'a pas la solution, si ce n'est que Monsieur le Maire intervienne au niveau de l'entreprise pour trouver un compromis acceptable. La Commune doit prendre sa part. Mais nous avons le sentiment d'être étouffés lors de cette entrevue. Elle comprend que M. Richard ait accepté et que la nuit ait porté conseil. Si le Maire peut servir de médiateur, c'est la seule issue qu'elle voit.

M. Nivaigne rappelle que M. Richard souhaite un mur comme il était il y a peut-être des années. Mais depuis la terre a tassé le mur. A la base il était peut-être beau. Le jour des travaux le mur n'était pas entretenu et il était caché, c'est pourquoi l'entreprise ne l'a pas vu et l'a peut-être heurté. Ils ont cherché une solution. Nous pouvons les relancer mais ce sera de leur responsabilité de dire s'ils donnent suite ou pas.

M. Richard rappelle que les riverains n'ont pas été prévenus des travaux. La Commune avait le devoir de suivre le chantier.

M. Nivaigne redonne la position de l'entreprise : ils veulent agir, mais M. Richard n'est pas d'accord. M. Nivaigne est venu à plusieurs reprises tenter de trouver des solutions.

## **11. Questions diverses**

### **Mellac Autrement**

M. Lescoat expose sa question : « le 11 Octobre 2022 vous avez été destinataires d'un mail avec copie aux deux oppositions mellacoises de la part de M. Yann Péron concernant un élagage sur un élément paysager à Kercargour. A ce jour vous n'avez pas jugé nécessaire de donner suite aux questions posées par M. Péron.

Je souhaite donc connaître l'avancement de ce dossier suite aux différentes questions posées par M. Péron. Avez-vous pris contact avec lui ? Un rendez-vous a-t-il été fixé dans les prochaines semaines avec lui ? Quelles réponses comptez-vous lui apporter sachant que votre adjoint aux mobilités, travaux voirie, aménagements et espaces verts s'est rendu déjà sur place le 28 Septembre 2022 ? »

M. Nivaigne rappelle les faits. Il y a eu une demande pour un éclaircissement, élagage et abatage sur un talus. Dans quel but, il ne sait pas. Il a été mis au courant il y a trois semaines lorsque les services l'ont contacté. Il est allé sur place car M. Péron se plaignait de coupes

hasardeuses. En effet, une machine de 30 tonnes faisait de l'abatage dans un chemin communal. Il a fait stopper les travaux. Le responsable des services techniques était avec lui. Il s'agissait de travaux pour la culture des terres. Mais effectivement, les coupes sont mal réalisées. Ils étaient partis pour tout couper. Ils ont laissé quatre malheureux arbres sur le talus de 100 mètres. Nous avons reçu un courrier le 10 octobre et ensuite 4 courriers de riverains. M. Lescoat et M. Darracq sont allés sur place. M. Péron souhaite que cela ne se reproduise pas, c'est pour cela qu'il a écrit.

M. Darracq explique que le propriétaire du terrain a supprimé un talus pour récupérer une surface et pouvoir la déclarer à la PAC. Qui a signé ? Vous êtes-vous rendus sur place ? Cette haie est classée au PLU. D'autres haies classées ont disparu sur la Commune. Les enjeux sont extrêmement importants au regard du code de l'environnement. Ce type de question pourrait être portée en commission, mais là l'adjoint aux travaux n'est même pas informé. Qui a signé ? Et à qui profite le crime ?

Monsieur le Maire répond que c'est lui qui a signé. Il connaît ce secteur et une demande d'avis à la DDTM a été transmise car ces talus sont classés. Il n'y a pas eu de réponse, cela vaut accord. Ces coupes sont brutales, et effectuées avec une grosse machine. C'est une entreprise qui a pignon sur rue, ils ont travaillé au Cosquer par exemple, et il y aura d'autres chantiers sur la commune. Mais là c'est brutal, c'est dommage. Eclaircissements, que cela veut-il dire ? La coupe des arbres est un sujet sensible. Le Maire n'est pas spécialiste. Nous demandons son avis à M. Darracq lorsque nous en avons l'occasion pour nos arbres. A qui profite-cela ?

M. Darracq connaît déjà la réponse. Attention aux haies classées qui sont détruites. Soyez vigilants, mettez-vous d'accords avec les propriétaires.

Monsieur le Maire considère qu'il faut aussi entretenir les talus, c'est un devoir pour les propriétaires. Il y aura d'autres chantiers et nous serons attentifs.

M. Lescoat a porté cette question à l'ordre du jour car M. Péron leur avait envoyé le dossier. N'ayant pas de réponse, il a interpellé M. Lescoat. A présent M. Lescoat interpelle le Maire. Quand allez-vous répondre ? Prendre rendez-vous ? M. Lescoat se retrouve interpellé par un grand nombre de mellacais mécontents de ne pas avoir de réponse du Maire. Les dossiers s'empilent. Comment voulez-vous que ça ne monte pas à la tête des concitoyens de ne pas avoir de réponse ? M. Péron a posé des questions. M. Lescoat souhaite être en copie des réponses qui seront apportées. Sur ce dossier, ce n'est plus de l'élagage, c'est du saccage. Pourquoi ne voit-on pas cela en commission ? Il faut que quelqu'un se rende sur place. Ce chemin a toujours été entretenu par M. Péron. Où ira ce bois après ?

Monsieur le Maire répond qu'il sera broyé pour un réseau de chaleur. Les arbres appartiennent aux propriétaires du terrain et pas à la Commune.

***La séance est levée à 22h.***